



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION
DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES
QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A
LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS
D'EQUIPEMENT MOBILES**

Berlin, 27 février / 9 mars 2012

UNIDROIT 2012
DCME-PS – Doc. 38
Original: anglais
6 mars 2012

PROJET DE RESOLUTION 4

CONCERNANT L'OCTROI AUX DEBITEURS DE RABAIS RAISONNABLES SUR LES TAUX D'EXPOSITION PAR LES ORGANISATIONS DE FINANCEMENT

(présenté par la délégation de l'Afrique du Sud
tel que revu par la Commission plénière le 6 mars 2012)

LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION DU PROJET DE PROTOCOLE SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES (réunie à Berlin le 9 mars 2012),

CONSCIENTE des objectifs de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et de son Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux,

SOUHAITANT permettre l'octroi aux pays en développement de financement accessible pour les biens spatiaux,

DECIDE:

D'ENCOURAGER tous les Etats contractants et les institutions de financement internationales, nationales et privées à fournir leur assistance aux Etats contractants en développement en leur octroyant des rabais raisonnables ou des remises sur les taux d'exposition ou autres montants de nature semblable appliqués par ces institutions de financement.